

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR  
OUVERTURE D'UNE SUCCESSION

Concernant le défunt :

- Acte de décès,
- Livret de famille, également des précédents mariages s'il y a lieu,
- Contrat de mariage,
- Donation entre époux,
- Changement de Régime matrimonial,
- Actes de donation faits de son vivant, s'il y a lieu,
- Numéro de sécurité sociale

Concernant les héritiers, enfants, conjoint survivant :

- Livret de famille ou carte d'identité
- Coordonnées, adresse, n° téléphone, profession,
- Adresse email

Concernant les biens immobiliers :

- Titre de propriété,
- Évaluations des biens immobiliers

Concernant les comptes bancaires :

- Nom et adresse des agences bancaires et n° des comptes,
- Numéro de compte courant postal et coordonnées du centre,
- Livret de caisse d'épargne,
- Organismes d'assurance vie.

Si le défunt est marié sous le régime de la communauté, les mêmes renseignements sont à fournir pour le conjoint survivant.

Provision sur frais de 400€